

programme opérationnel  
**compétitivité  
régionale  
et emploi**

Bien renseigner

---

↗ les **Indicateurs**  
**de votre projet FSE**  
**bénéficiaires**





## A retenir :

### Les informations à fournir :

- Pour les actions d'assistance aux personnes :
  - Caractéristiques des participants (D1)
  - Devenir des participants (D2)
  - Prise en compte des priorités transversales
- Pour les actions d'appui à la création d'entreprises :
  - Coordonnées des participants ayant créé une entreprise ou le taux de survie à 3 ans des entreprises créées;
- Pour les actions de soutien aux structures :
  - Prise en compte des priorités transversales.

### Ce qu'il faut renseigner au moment de la demande de subvention

- Le nombre prévisionnel de participants, au moins ventillé par genre
- Le nombre prévisionnel de sorties positives
- La prise en compte des 7 priorités transversales :
  - Au niveau de l'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
  - Au niveau de l'opération pour les autres.

### Ce qu'il faut renseigner au moment des bilans de fin de tranche annuelle :

- Les caractéristiques des participants (D1) :
  - Nombre de participants déjà dans l'opération au début de la tranche annuelle = reports de l'année précédente
  - Nombre d'entrées nouvelles
  - Nombre de sorties
  - Nombre de participants encore présents, à reporter l'année suivante
- Le devenir des participants sortis (D2), correspondant au nombre de sorties du tableau D1

Ces informations sont obligatoires et font partie du rapport de Contrôle de Service Fait (CSF). Il faut donc se doter d'outils pour recenser l'ensemble des caractéristiques des participants et pour identifier le devenir des participants à la sortie.

# Bien renseigner les indicateurs, un exercice nécessaire et utile

Pour le citoyen européen et le bénéficiaire de l'aide, le travail d'évaluation permet de connaître l'utilisation des fonds structurels et d'identifier leur utilité.

### Une obligation liée à l'attribution de l'aide

Le règlement d'application du FSE pour la période 2007-2013 renforce la logique d'évaluation en introduisant l'évaluation continue, en liaison étroite avec le suivi de la mise en oeuvre et l'exécution du Programme opérationnel (P. O). Il s'agit d'analyser les réalisations et résultats obtenus et de proposer les mesures correctives qui pourraient s'avérer nécessaires si les «réalisations s'écartent de manière significative» des objectifs de résultat quantifiés dans le P. O. Un fonctionnement efficace du système d'évaluation fait partie des obligations de la France liées à l'attribution de l'aide : cette nécessité s'impose à tous les opérateurs qu'ils soient gestionnaires ou bénéficiaires, au niveau local ou national.

L'évaluation constitue, dans le même temps, une opportunité d'amélioration du pilotage du programme.

**L'évaluation accompagne la gestion :** Elle permet à tous les gestionnaires, services régionaux ou nationaux, et titulaires de subventions globales de procéder à l'analyse régulière de l'avancement du programme (programmation, réalisation, effets obtenus), via le renseignement de tableaux de bord ad hoc. La consolidation des résultats autorise, en outre, la comparaison dans le temps et entre régions. De ce fait, l'évaluation est un outil du pilotage régional.

**L'évaluation permet un pilotage éclairé par les résultats :** en mesurant, en continu, les réalisations, ainsi que les performances obtenues grâce à l'appui du FSE, elle fournit aux comités de suivi une connaissance plus fine des effets sur les publics et les systèmes, ce qui peut fonder des redéploiements ou un ciblage plus efficace des crédits.

L'évaluation repose avant tout sur la mesure des réalisations et des performances, c'est-à-dire les effets mesurables des actions du programme. Les impacts du FSE seront analysés, à l'issue du programme, via une série d'indicateurs généraux correspondant à la stratégie de Lisbonne.

### Recueil et traitement de l'information : une responsabilité collective

La collaboration de chacun au recueil et au traitement de l'information est, à cet égard, essentielle.

Plus encore qu'au cours de la précédente programmation, les porteurs de projets se doivent de respecter les obligations suivantes :



- remplir correctement les données prévisionnelles sur les participants et les indicateurs de résultats dans les demandes de subvention,
- communiquer, dans les bilans les données effectivement réalisées, concernant les participants et les résultats obtenus à l'issue de l'opération.

Au **moment du contrôle de service fait de l'opération**, le service gestionnaire s'assure de la cohérence des indicateurs chiffrés fournis (pour ce faire, des contrôles automatisés ont été intégrés au système d'information). Il devra à cette occasion rejeter les informations jugées incohérentes et demander à ce qu'elles soient corrigées.

Cette plaquette explique le système d'information mis en place pour le recueil des indicateurs de réalisation et de résultat du P.O «Compétitivité régionale et emploi» du FSE. Son objet est de faciliter et homogénéiser la collecte des données.

## Bon à savoir

### La distinction entre actions «d'assistance aux personnes» et de «soutien aux structures»

Il peut exister deux types d'actions à l'intérieur d'une même opération :

- **les actions dites «d'assistance aux personnes»** dont le lien est direct avec les participants à l'opération (stagiaires, demandeurs d'emploi, jeunes en insertion, salariés en formation, participants à un séminaire, etc.). Dans ce cas, les indicateurs portent sur le nombre de personnes participant aux actions et leurs caractéristiques principales. Les formulaires de demande de subvention reprennent, dans les tableaux D1, D2 et D3, la liste exhaustive des indicateurs à renseigner. Toutes ces données distinguent les femmes et les hommes ;
- **les actions relatives au «soutien aux structures et systèmes»** pour lesquelles les indicateurs vont porter uniquement sur le nombre d'actions.

Attention, dès lors que des participants à l'action peuvent être dénombrés, il s'agit d'une action «d'assistance aux personnes» pour laquelle les indicateurs demandés dans les tableaux D1 et D2 devront être renseignés.

Il existe deux exceptions à ce principe :

- **Les actions de type forum**, site Internet, opérations grand public, actions vers les écoles, actions de sensibilisation : il faut mentionner le nombre total de participants/ visiteurs, dans les bilans (avec la ventilation hommes/femmes), les considérer comme des «actions de soutien aux structures». Aucune information ne sera donc à saisir.
- **Les actions de la sous mesure «apprentissage» (121)** touchant les professionnels (maîtres d'apprentissage, formateurs par exemple) : Pour cette sous mesure, il ne faut comptabiliser que les apprentis. Il ne faut pas dénombrer tous les participants, car cela fausserait les indicateurs correspondants.

## Les documents à utiliser

Documents
Demande de subvention (tableaux D1 et D2)
Modalités
Pour chaque action du projet, estimer pour toute la durée du projet : <ul style="list-style-type: none"><li>• le nombre de participants attendus, leur sexe,</li><li>• leurs caractéristiques correspondant au ciblage de l'action (exemple : tranche d'âge pour une action concernant les jeunes apprentis)</li><li>• des prévisions pour les sorties.</li></ul>

Documents
Outils d'enregistrement et de suivi
Modalités
Collecter les informations : <ul style="list-style-type: none"><li>• sur les caractéristiques des participants à leur entrée dans l'action concernée (D1),</li><li>• sur le devenir immédiat des participants à la fin du projet (D2),</li><li>• pour les actions de soutien à la création d'activité : recenser les coordonnées des participants ayant créé une entreprise ou mettre en place un système de suivi à 3 ans des entreprises créées.</li></ul>

Documents
Bilans de fin de tranche annuelle
Modalités
Renseigner l'ensemble des indicateurs demandés dans le formulaire de bilan : tableau D1 + tableau D2
NB : si des participants sont encore dans l'opération au 31 décembre et que la même opération continue à être financée par du FSE, il ne faut pas les comptabiliser en sorties : ils figureront en report sur l'année suivante.



## Les caractéristiques des participants (tableau D1)

### Qui est concerné

Les participants aux actions d'assistance aux personnes.

### Qu'est ce que l'on mesure ?

Le tableau D1 permet de connaître les caractéristiques des participants, **au moment de leur entrée dans l'opération**. Il se décompose en grandes rubriques, regroupées en sept «lignes» :

- total des participants,
- statut sur le marché de l'emploi,
- tranche d'âge,
- groupes vulnérables,
- niveau d'instruction,
- professions et catégories socioprofessionnelles,
- autres caractéristiques.

**Toutes les statistiques doivent être décomposées par sexe pour chacune des caractéristiques déclinées.**

### A quoi cela sert-il ?

Ces données permettront de comptabiliser le nombre de participants par sous mesure, de mieux connaître leur profil, et de vérifier le ciblage des opérations cofinancées par le FSE.

### Que faut- il faire ?

#### Quand faut- il s'en occuper ?

##### Renseigner en prévisionnel

##### **au moment de la demande d'instruction.**

Au moment du dépôt de la demande, il n'est pas nécessaire de remplir l'intégralité des indicateurs du tableau D1. On peut se contenter de renseigner les données, en cumul, sur la durée de l'opération:

- le nombre total de participants (femmes et hommes)
- Lorsque l'opération ou l'action est plus particulièrement ciblée sur un public (ex : seniors, bas niveaux de qualification, jeunes), il faudra indiquer le nombre de participants visé.

##### Collecter les informations durant l'action ;

Les bénéficiaires doivent être en mesure de recueillir toutes les informations leur permettant de renseigner correctement tous les indicateurs prévus dans le système d'information du FSE.

Ils devront pour cela **mettre en place, en amont, un système de recueil des données très précis** car les données produites doivent être strictement conformes aux réalisations physiques. Une fiche individuelle (voir modèle en 4<sup>ème</sup> de couverture) permettra de recueillir les caractéristiques des participants à leur entrée dans l'opération. Recueillir ces données lors du démarrage de l'opération ou lors de l'inscription des participants est la

solution la plus efficace. Les recueillir après coup demanderait d'avantage d'énergie et pourrait s'avérer impossible, notamment avec des publics très mobiles.

##### **Renseigner en réalisé au moment du bilan d'exécution annuel (voir modèle de tableau joint p. suivante)**

##### **En ligne**

Les lignes 1, 2, 3, 5 et 6 représentent la somme des différentes rubriques qui font l'objet d'une ventilation, soit 100% de l'effectif pour chaque ligne. **Toutes ces lignes doivent être égales entre elles** (Exemple : la ligne 3 «tranche d'âge : la somme des participants répartis par tranches d'âge doit être égale à la somme «hommes + femmes»).

En revanche, les participants au programme peuvent cumuler plusieurs vulnérabilités (ligne 4) ou autres caractéristiques (ligne 7). On enregistrera toutes les caractéristiques séparément sans en choisir une dominante. En conséquence, les caractéristiques des lignes 4 et 7 ne font pas l'objet de sommes.

##### **En colonne**

Le tableau D1 contenu dans le bilan annuel de l'année n comporte :

- pour les opérations ayant débuté en année n-1, le nombre de participants de l'année précédente, non encore sortis de l'opération au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n (colonnes B et C) ;
- le nombre de participants qui rejoignent ou débutent l'action au cours de l'année n : c'est le flux d'entrées ou les nouveaux inscrits (colonnes D et E),
- le nombre de participants qui ont quitté l'action en cours d'année n (colonnes F et G), quel qu'en soit le motif.

Ces différents items permettent de calculer automatiquement le nombre de participants encore présents dans l'action au 31 décembre de l'année n+1. Ce nombre pourra être reporté dans la colonne «reports des participants» dans les bilans de l'année suivante..

##### **Pour les opérations se déroulant sur plusieurs années mais pour lesquelles le conventionnement FSE est annuel**

On priviliegera la continuité de l'opération plutôt que la logique financière de conventionnement. Ainsi, dans le cas d'une convention couvrant les années n-1, n et n+1, avec trois conventions financières annuelles, le bilan de fin de tranche annuelle de l'année n devra contenir, pour le tableau D1 :

- colonne report année n-1 = participants à l'action au 31/12/n-1
- colonne entrées année n = entrées nouvelles dans l'action durant l'année n
- colonne sorties année n = sorties réelles de l'action durant l'année n

Il restera donc des participants dans l'opération au 31/12/n, qui devront être reportés dans le bilan de l'année n+1, colonne de gauche (report année précédente) (voir cas pratique page 11).



## Caractéristiques des participants

	nombre de participants prévisionnel pour la période d'exécution considérée (tranche annuelle)	report des participants de l'année précédente, le cas échéant		entrées nouvelles enregistrées, au titre de la période d'exécution considérée		sorties enregistrées, au titre de la période d'exécution considérée		nombre de participants à l'action au moment de la production du bilan $H = B + D - F$ $I = C + E - G$		
		Total A	Total B	dont femmes C	Total D	dont femmes E	Total F	dont femmes G	Total H	dont femmes I
Ligne 1 - Total participants	0	0			0		0		0	
dont Hommes									0	
Femmes									0	
Ligne 2 - Statut sur le marché de l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont Actifs non indépendants (salariés)									0	0
Actifs indépendants (artisans, commerçants, entrepreneurs, artistes ...)									0	0
Chômeurs (hors longue durée)									0	0
Chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus de 12 mois)									0	0
Inactifs (hors "en formation") scolaires, retraités									0	0
Inactifs en formation									0	0
Ligne 3 - Tranche d'âge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont Participants de moins de 15 ans									0	0
Participants de 15 à 24 ans									0	0
Participants de 25 à 44 ans									0	0
Participants de 45 à 54 ans									0	0
Participants de 55 à 64 ans									0	0
Participants de 65 ans et plus									0	0
Ligne 4 - Groupes vulnérables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont Migrants (nés de nationalité non-française à l'étranger, résidant en France)									0	0
Minorités									0	0
Personnes handicapées									0	0
Autres personnes défavorisées									0	0
Ligne 5 - Niveau d'instruction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont Niveau VI (6 <sup>e</sup> à 4 <sup>e</sup> ou formation préprofessionnelle de 1 an)									0	0
Niveau Vbis (3 <sup>e</sup> ou 4 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> techno, ou < terminale de 2nd cycles courts professionnels)									0	0
Niveau V (abandon avant terminale, terminale de 2 <sup>nd</sup> cycles courts pro.)									0	0
Niveau IV (classe terminale, abandon post bac (niveau Bac)									0	0
Niveau III (diplôme bac +2)									0	0
Niveaux II et I (diplôme supérieur au bac + 2)									0	0
Ligne 6 - Professions et catégories socioprofessionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont Agriculteurs exploitants									0	0
Artisans - Commerçants - Chefs d'entreprises									0	0
Cadres et prof. intellectuelles supérieures									0	0
Professions intermédiaires									0	0
Employés									0	0
Ouvriers									0	0
Retraités									0	0
Autres personnes sans activité professionnelle									0	0
Ligne 7 - Autres caractéristiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont Bénéficiaires minima sociaux									0	0
Participants bénéficiant d'un contrat aidé									0	0
Jeunes de 16 à 25 ans révolus - total									0	0
Jeunes de 16 à 25 ans révolus - résidant en ZUS									0	0
Jeunes de 16 à 25 ans révolus - handicapés									0	0
Autre caractéristique, à préciser :									0	0
Autre caractéristique, à préciser :									0	0

Pour rappel, la colonne A "Prévisionnel" est limitée aux données concernant le nombre total de participants et la répartition par genre (ligne 1), ainsi que les caractéristiques correspondant au public cible de l'action. Par exemple, pour une formation de demandeurs d'emploi seniors, il est nécessaire de remplir la rubrique "Statut sur le marché de l'emploi" (i.e chômeur) et la rubrique "Tranche d'âge" (i.e participants de 45 ans et +)

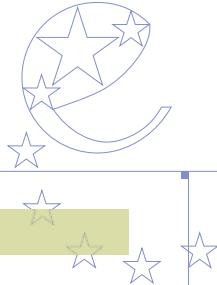
Pour chaque colonne, vérifier que total ligne 1 = total ligne 2 = total ligne 3 = total ligne 5 = total ligne 6



## Définitions des différents indicateurs relatifs aux caractéristiques des participants (tableau D1)

Ligne 1	Total des participants	
dont	Hommes	
dont	Femmes	
Ligne 2	Statut sur le marché de l'emploi	Il s'agit de la situation du participant sur le marché de l'emploi, au moment de son entrée dans l'action.
dont	Actifs non indépendants (salariés) Actifs indépendants Chômeurs (hors longue durée) Chômeurs de longue durée (depuis au moins 12 mois) Inactifs Inactifs en formation	Est considérée comme «chômeur» toute personne se déclarant sans emploi au moment de son entrée dans l'opération cofinancée par le FSE, qu'elle soit ou non inscrite à l'ANPE. Est considérée comme «inactive» toute personne jeune, n'ayant jamais travaillé, ou toute personne qui souhaite rentrer sur le marché du travail, après une longue période d'inactivité, sans inscription comme demandeur d'emploi. Il convient de distinguer si ce participant «inactif» était déjà ou non en formation avant son entrée dans l'opération cofinancée.
Ligne 3	Tranche d'âge	L'âge s'apprécie à la date d'entrée dans l'opération cofinancée par le FSE
dont	Participants de moins de 15 ans Participants de 15 à 24 ans (...)	Ces tranches d'âge sont fixées selon des normes qui permettent des comparaisons au niveau européen. Certains dispositifs français prennent parfois en compte des tranches d'âge légèrement différentes qui sont alors reprises dans la ligne 7 «Autres caractéristiques».
Ligne 4	Groupes vulnérables	Pour ces groupes, les informations sont purement déclaratives (pas de stockage de données nominatives à prévoir).
dont	migrants minorités Personnes handicapées Autres personnes défavorisées	Personnes nées à l'étranger, n'ayant pas la nationalité française mais résidant en France. Par exemple : enfants de migrants ou personnes se déclarant exposées à un risque d'exclusion sociale ou de pratique discriminatoire Personnes listées à l'article L 5212-13 du code du travail recodifié, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés Pour les opérations organisées pour certains types de publics : prisonniers, demandeurs d'asile, personnes confrontées à des situations d'illettrisme ou d'abandon scolaire ...
Ligne 5	Niveau d'instruction	
dont	Niveau VI (...) Niveau V bis (...) Niveau V (...) Niveau IV (...) Niveau III	La nomenclature française des niveaux d'instruction a été privilégiée pour la constitution de ce tableau. Des tableaux de correspondance étant ensuite utilisés par l'autorité de gestion pour la restitution des données aux autorités communautaires.
Ligne 6	Professions et catégories socioprofessionnelles	L'âge s'apprécie à la date d'entrée dans l'opération cofinancée par le FSE
dont	agriculteur Autres personnes sans activité professionnelle...	Pour les demandeurs d'emploi ou personnes en insertion professionnelle indiquer, selon l'information disponible, la dernière profession et catégorie professionnelle occupée avant la perte d'emploi ou, à défaut «autre personne sans activité professionnelle».
Ligne 7	Autres caractéristiques	
dont	Bénéficiaires de minima sociaux Participant bénéficiant d'un contrat aidé Jeunes de 16 à 25 ans révolus - total Jeunes de 16 à 25 ans révolus – résidant en ZUS Jeunes de 16 à 25 ans révolus – handicapés Autre caractéristique – à préciser	Personnes qui reçoivent des revenus de compensation, hors système d'assurance chômage (RSA, AAH ...) Titulaires de contrat aidé à leur entrée dans l'opération (CAE, contrat passerelle, CIE, CA, CIRMA et, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2010, contrat unique d'insertion) Un suivi spécifique des jeunes de 16 à 25 ans est à réaliser afin d'identifier ceux qui résident en zone urbaine sensible et ceux souffrant d'un handicap qui nécessitent un suivi en établissement spécialisé ou une adaptation spécifique des conditions de déroulement de l'opération. Autre caractéristique – à préciser

Total ligne 1 = total ligne 2 = total ligne 3 = total ligne 5 = total ligne 6



## Le devenir immédiat des participants (tableau D2)

### Qui est concerné ?

Seulement les participants aux actions d'assistance aux personnes.

### Qu'est ce que l'on mesure ?

Le tableau D2 permet au bénéficiaire de préciser les résultats obtenus à la sortie immédiate de l'opération : nombre d'accès à l'emploi (aidé, temporaire ou durable), à une formation, autres sorties positives, etc.

Pour le devenir des participants, toutes les statistiques doivent être décomposées par sexe.

### A quoi cela sert-il ?

Les données renseignées selon le type de sortie permettent d'apprécier l'efficacité des opérations cofinancées.

Certaines données sont utilisées pour le calcul des ratios des objectifs quantifiés du PO. Exemple : Objectif n°4 le taux de reclassement des salariés à l'issue d'une opération d'accompagnement.

### Que faut- il faire ?

#### Quand faut- il s'en occuper ?

#### Renseigner en prévisionnel au moment de la demande d'instruction

Le bénéficiaire doit pouvoir se fixer des objectifs les plus précis possibles. Parfois il ne pourra pas, au stade de la demande, détailler avec précision à quel type d'emploi ou de formation

les participants devront accéder. Cependant, le bénéficiaire devra, a minima, préciser le **nombre de sorties positives attendues et le nombre de ruptures ou abandons**.

#### Collecter les informations durant l'action

Comme pour le tableau D1, les outils pour identifier le devenir des participants tout de suite après l'action doivent être prévus dès le départ.

Le tableau D2 doit indiquer le devenir immédiat des participants suite à l'opération cofinancée, même si le gestionnaire demande aussi aux bénéficiaires des indicateurs différés (ex : suivi à trois mois ou six mois après une formation).

#### Renseigner en réalisé au moment du bilan d'exécution annuel (voir modèle de tableau du bilan, ci-après)

#### La nécessaire concordance entre le nombre de sorties des tableaux D1 et D2

La colonne «sorties» du tableau D1 permet de savoir combien de participants sont sortis de l'opération au cours de l'année. Le tableau D2 indique le type de sortie de ces participants. Ce sont donc les mêmes participants qui sont comptabilisés dans la colonne «sorties» du tableau D1 et dans le tableau D2. Par conséquent, le nombre de sorties indiquées dans la colonne «sorties» du tableau D1 doit être égal au nombre de sorties déclinées par motifs et par sexe dans le tableau D2.

Toute sortie doit être **comptabilisée une fois et une seule**.

*En cas d'hésitation entre plusieurs types de sorties possibles pour une même personne il faudra choisir le type de sortie le plus valorisant pour le participant, en relation avec la nature de l'opération (exemple pour une formation, «formation certifiée»).*

Devenir des participants	Prévisionnel				Réalisé au cours de la période d'exécution			
	Nombre de sorties	En %	dont femmes	En %	Nombre de sorties	En %	dont femmes	En %
Création d'activité		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Accès à un emploi temporaire ou saisonnier (< ou = à 6 mois)		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Accès à un contrat aidé		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Accès à un emploi durable (plus de 6 mois)		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Accès à une formation qualifiante		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Formation certifiée		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Accès à une procédure de VAE		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Retour en formation scolaire (après une rupture)		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Autres types de sorties positives (de nature non précisée)		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Total des sorties "positives"	0	#DIV/0!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Ruptures / abandons		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Autres sorties (de nature indéterminée)		#DIV/0!		#DIV/0!		#REF!		#DIV/0!
Total toutes sorties	0		#REF!		#REF!		#REF!	



## Définitions des indicateurs du tableau D2

Ce tableau se décompose en deux grandes catégories :

### 1) Les sorties positives, à savoir :

création d'activité	Il s'agit de l'accès à un emploi indépendant, il peut s'agir d'une création ou d'une reprise d'entreprise
accès à un emploi temporaire ou saisonnier	Il s'agit d'un emploi de moins de six mois (CDD de moins de six mois, intérim...)
accès à un contrat aidé	Il s'agit d'un emploi inférieur ou égal à six mois (CDD de moins de six mois, intérim...)
accès à un emploi durable	Il s'agit d'un emploi de plus de six mois : CDD de plus de six mois, CDI...
accès à une formation qualifiante :	Il s'agit de l'entrée dans une formation pour acquérir un diplôme enregistré par l'Etat au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ou par les branches professionnelles via un certificat de qualification professionnelle
formation certifiée	Le participant a obtenu, à l'issue de sa formation, un titre validé par l'Etat ou les branches professionnelles, comme indiqué supra (la formation est donc achevée au moment de la sortie de l'opération). <i>C'est, par exemple, le cas pour les participants ayant réussi l'examen d'une formation dispensée dans le cadre du programme régional qualifiant d'un Conseil régional</i>
accès à une procédure de VAE	Il s'agit d'une personne qui souhaite faire valider son expérience professionnelle et en fait la demande auprès d'un organisme certificateur. On retiendra, ici, la décision de recevabilité de la demande
retour en formation scolaire après une rupture	Cela se traduit par une ré-inscription dans un établissement qui délivre une formation initiale
autres types de sorties positives, notamment l'accès à des actions de préprofessionnalisation	Ces types de sortie dépendent des actions. Cela peut être par exemple une formation validée mais non certifiée ou non qualifiante. Pour les sous-mesures concernées par un des 25 indicateurs du programme, la fiche indicateur donnera des indications sur ce type de sortie

Cette liste a vocation à énumérer toutes les possibilités, elle est donc plus large que les critères de sorties positives utilisées par certains dispositifs.

### 2) Les autres types de sorties n'étant pas qualifiées de positives

ruptures ou abandon se traduisent par une sortie en cours d'action	Les ruptures ou abandons se font à l'initiative du participant ou de l'organisme autres sorties Par exemple, problème de santé, déménagement...
autres sorties	Par exemple, problème de santé, déménagement...



## Le devenir à moyen terme des participants (tableau D3)

### Qui est concerné ?

Toutes les structures bénéficiaires d'une aide FSE n'ont pas à fournir les informations du tableau D3. Sont concernées uniquement :

- les bénéficiaires d'actions d'appui à la création d'entreprises (sous mesure 131) ;
- la direction générale de Pôle emploi ;
- l'EPIDE.

### Qu'est ce que l'on mesure ?

Le tableau D3 comprend des résultats à terme. Selon la situation, ce terme peut-être de douze mois (accès à l'emploi ou à la formation), de dix huit mois (sortie durable de la liste des demandeurs d'emploi de longue durée), voire de trente six mois (taux de survie à trois ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement).

### A quoi cela sert-il ?

Les informations du tableau D3 correspondent à des objectifs quantifiés du PO.

### Que faut-il faire ? Quand faut-il s'en occuper ?

Les données correspondantes ne peuvent pas être produites avec le bilan final (ou celui de chaque tranche annuelle en cas d'opérations plurianuelles) puisqu'elles ne sont pas connues à la date de production de ce bilan.

Si le bénéficiaire suit le taux de survie à 3 ans, il devra fournir le taux de survie pour les entreprises dont la création a été accompagnée par des opérations financées par le FSE.

Si le bénéficiaire n'est pas en mesure de suivre le taux de survie à 3 ans, il devra impérativement fournir les coordonnées des participants à des opérations d'appui à la création d'entreprise (sous mesure 131) ayant créé leur entreprise, en lien avec leurs caractéristiques et les transmettre à la DRTEFP. Pour les autres indicateurs, ils sont fournis par l'Epide et Pôle Emploi, au niveau national.

## La prise en compte des priorités transversales

### Qui est concerné ?

Toutes les opérations de soutien aux structures ou d'assistance aux personnes sont concernées

### Qu'est ce que l'on mesure ?

Conformément au PO, les priorités transversales susceptibles d'être prises en compte dans un projet FSE sont au nombre de sept :

- |  |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| • égalité femmes/hommes,                 | • vieillissement actif,                     | • développement durable. |
| • égalité des chances,                   | • innovation,                               |                          |
| • intégration des personnes handicapées, | • caractère transnational ou interrégional, |                          |

Ces priorités transversales peuvent être prises en compte de manière «spécifique», «secondaire» ou «sans objet» :

- Une opération est «spécifique» quand son élaboration a intégré pleinement les enjeux spécifiques du public visé.
- Une opération est «secondaire» quand les résultats attendus peuvent contribuer à l'amélioration de la situation des publics en question.
- Une opération est «sans objet» quand aucun lien ne peut être établi entre l'opération et une amélioration de la situation des publics en question.

Lorsqu'une opération prend en compte une priorité de manière spécifique ou secondaire, il convient d'identifier la ou les actions consacrées à cette problématique, ainsi que le coût de chacune de ces actions.

Des précisions sont apportées, en annexe, sur ces priorités, avec des exemples de projets.

### A quoi cela sert-il ?

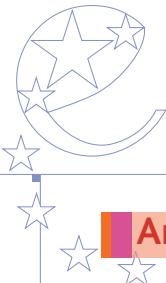
L'examen de la prise en compte de priorités transversales enrichit l'instruction et l'analyse de la qualité et de la pertinence d'un dossier. Cette analyse peut, le cas échéant, amener l'instructeur du dossier de demande de subvention à appliquer une modulation des taux d'intervention du FSE (cf. p. 124 du PO), notamment pour des actions exemplaires.

Ces indicateurs permettent d'apprécier dans quelle mesure les actions cofinancées par le FSE prennent en compte les priorités transversales. Ces résultats seront notamment analysés par sous-mesure et par région.

### Que faut-il faire ? Quand faut-il s'en occuper ?

Dans la demande de subvention, des informations sur la prise en compte de ces priorités transversales privilégiées par le PO sont demandées :

- pour toute l'opération, dans la partie B12 (le porteur de projet doit préciser si l'opération vise une ou plusieurs priorités transversales et de quelle manière. La prise en compte des priorités transversales s'apprécie au niveau de la description synthétique de l'opération,
- pour les actions, (dans le cas de la priorité égalité entre les femmes et les hommes), dans les fiches action figurant dans la partie C, 13 et 14 («cette action est-elle consacrée spécifiquement à l'égalité entre les femmes et les hommes ? Si oui, précisez le coût total de l'action. Si non, y contribue-t-elle ? Précisez comment»).



## Annexes

### Exemple de prise en compte de la priorité transversale égalité femmes/hommes

L'axe 2, sous mesure 222 «Accès et participation durable des femmes au marché du travail» est consacré exclusivement aux opérations spécifiques dédiées à cette priorité. Toutes les opérations inscrites dans cet axe prennent donc, par nature, cette thématique en compte.

Mais, l'égalité femmes / hommes est aussi une priorité transversale, quel que soit l'axe concerné, qui peut être prise en compte de manière «spécifique», «secondaire» ou «sans objet».

#### 1/ Exemple d'opération visant de manière spécifique l'égalité entre les femmes et les hommes

Les fédérations départementales de la branche du bâtiment mettent en place une opération portant sur l'accès des femmes aux métiers de ce secteur. Trois actions sont prévues : un «forum métiers du bâtiment» pour les jeunes filles et les femmes, la sensibilisation à la mixité et l'égalité professionnelle des chefs d'entreprise et enfin la formation de tuteurs et des formateurs.

#### 2/ Exemple d'opération visant de manière secondaire l'égalité entre les femmes et les hommes

- Par la réalisation d'une ou plusieurs actions consacrées



spécifiquement à cette priorité. Exemple : les réseaux de professionnels spécialisés dans l'accompagnement des créateurs d'entreprise proposent une opération visant à promouvoir l'esprit d'entreprise. Trois actions sont prévues : la sensibilisation des apprenti(e)s et salarié(e)s, la formation des créateurs (trices) d'entreprise et la constitution d'un réseau de femmes chefs d'entreprises pour l'accompagnement et le suivi post-création d'entreprise de femmes créatrices.

- Par la réalisation d'actions susceptibles de contribuer à cette priorité. Exemple : Pôle Emploi souhaite mener une opération d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi présentant un risque élevé de chômage de longue durée. L'action 1 vise l'accompagnement à l'élaboration de projet professionnel. L'action 2 porte sur le recrutement par simulation. Cette méthode, qui s'appuie sur le repérage des habiletés nécessaires au poste de travail, bouscule les habitudes de recrutement (niveau de formation, expérience, âge, sexe...) et peut faciliter l'accès des femmes à des métiers où elles sont peu présentes.

#### 3/ Exemple d'opération, pour laquelle la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes est sans objet :

Une structure régionale d'associations d'utilité sociale propose une opération visant la professionnalisation en matière de gestion et de développement commercial.

## Les autres priorités transversales

Pour les trois autres priorités relatives à des publics (égalité des chances, personnes handicapées, vieillissement actif), on adopte le même raisonnement que pour l'égalité femmes / hommes.

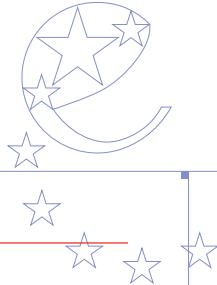
**Développement durable** : Même si le terme est plus large, c'est la dimension environnementale qui sera privilégiée. L'opération sera «spécifique» si l'environnement est au cœur du projet, «secondaire» si des effets positifs sur l'environnement peuvent résulter de l'opération et «sans objet» pour les autres actions.

**Innovation** : on se réfère non seulement à l'opération, mais aussi aux modalités d'organisation et de partenariat mises en œuvre dans le cadre de l'opération. Les opérations sont «spécifiques» si elles s'appuient sur des formes nouvelles

d'organisation, de partenariats ou si elles n'existaient pas sur le territoire (transfert de bonnes pratiques par exemple). Les opérations sont «secondaires» si le caractère innovant n'est pas au cœur de l'opération. Les actions sont «sans objet» si elles reproduisent, par exemple, l'existant.

**Caractère transnational ou interrégional** : pour le caractère transnational ou interrégional, l'opération sera :

- «spécifique» si elle se base sur un partenariat avec un partenaire externe à la région ou si les participants sont destinés à se déplacer dans d'autres régions.
- «secondaire» si le caractère transnational ou interrégional impacte l'opération mais reste sous-jacent.
- «sans objet» si elle ne fait intervenir que des acteurs régionaux, et que les participants restent en région.



**Le tableau suivant fournit des exemples :**

	spécifique	secondaire	sans objet
Personnes handicapées	Formation au langage des signes pour les professionnels.	Action de formation, avec participation de Cap Emploi au processus de recrutement, avec d'autres opérateurs de l'AIO	Une action de reclassement, sans disposition particulière pour les personnes handicapées
Vieillissement actif	Tutorat pour le transfert de compétences des seniors vers les jeunes	Cellule de reclassement avec prise en compte des seniors	Une action de formation sans disposition pour intégrer les seniors.
Egalité des chances	Action de formation avec accompagnement spécifique pour la recherche de stage pratique	Recrutement pour une formation, en partenariat avec une association de quartier en ZUS	Observatoire des mutations économiques
Développement durable	Un chantier d'insertion pour l'entretien des forêts ou forum emplois verts	Actions de formation (BTP) dont un module de sensibilisation au développement durable.	Accompagnement des jeunes par une mission locale.
Innovation	Ingénierie pédagogique : modularisation de l'offre de formation	Actions de préapprentissage, avec un nouveau module pour lutter contre la rupture.	Financement de places d'un chantier d'insertion reconduit, sans changement, sur le même territoire.
Caractère transnational ou interrégional	Actions de mobilité des apprentis, montées avec un partenaire étranger	Actions de reclassement d'une région frontalière, avec opportunités de reclassement dans le pays frontalier.	Actions impliquant seulement des acteurs régionaux

### Cas pratique : Traitement des Indicateurs quantitatifs D1 - D2

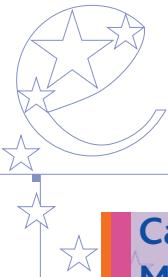
Exemple d'une opération "entreprise d'insertion" conventionnée du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31/12/2009, Un 1<sup>er</sup> bilan avait été fourni au titre de l'année 2008, avec les indicateurs correspondants, On comptabilisait, au 31/12/2008, 28 participants encore présents (entrés en 2008 et non encore ressortis) et figurant à la colonne H du bilan, Un 2<sup>ème</sup> bilan doit être fourni au titre de l'année 2009, Dans l'hypothèse où 30 personnes seraient entrées courant 2009, 4 personnes auraient abandonné, le restant étant allé jusqu'au terme de l'opération, avec une issue positive, ce bilan devrait être rempli comme suit :

### Bilan au 31/12/2009

Tableau D1 - Indicateurs de réalisation : caractéristiques des participants	Nombre de participants prévisionnel pour la période d'exécution considérée (tranche annuelle)	Report des participants de l'année précédente, le cas échéant	Entrées nouvelles enregistrées, au titre de la période d'exécution considérée	Sorties enregistrées, au titre de la période d'exécution considérée	Nombre de participants à l'action au 31/12
Ligne 1 - Total participants	Total A	Total B	Total D	Total F	Total H
		28	30	58	0

Réalisé au cours de la période d'exécution			
Tableau D2- Situation des participants à l'issue de l'opération - Types de sorties	Nombre de sorties	en %	dont femmes
Création d'activité	10		5
Accès à un emploi durable (plus de 6 mois)	15		8
Accès à un contrat aidé	9		3
Accès à une formation qualifiante	20		10
Total des sorties "positives"			
Rupture / abandon	4		2
Autres sorties (de nature indéterminée)			
Total toutes sorties	58		28

Le nombre de sorties en D1 doit être identique au nombre de sorties en D2



## Caractéristiques des participants (fiche anonyme)

### Modèle de collecte proposé

Merci de renseigner votre profil (cocher les cases utiles pour toutes les catégories)

#### Ligne 1 – Genre

- Homme
- Femme

#### Ligne 2 - Statut sur le marché de l'emploi

- Actif non indépendant (salarié)
- Actif indépendant (artisan, commerçant, entrepreneur, artiste, ...)
- Chômeur (hors longue durée)
- Chômeur de longue durée (> 12 mois)
- Inactif (hors "en formation") scolaire, retraité
- Inactif en formation

<input type="checkbox